

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

25 juin 2025

Présents : Jean-Louis BALME, Luc ATGER, Elisabeth BOULAT, Gérard COGNET, Gilbert COMMANDRE, Anne-Marie FOLCHER, Daniel RUCKERT, Marc VARIN d'AINVELLE, René VOLPILIERE.

Absents et excusés : Véronique ATGER, Véronique DUBUS.

.....

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au fonds vert pour les travaux d'enrochement à la rivière de Villespases.
 - Travaux de réfection de la route forestière du chalet de l'Aigle - Plan de financement.
- Le conseil municipal accepte l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

Point sur l'effectif des élèves de l'école d'Altier et prévisions pour la rentrée 2025 :

Monsieur le Maire rappelle que l'effectif actuel est de 6 élèves. Il explique que deux familles ont fait part de leur intention d'inscrire leurs enfants dans une autre école à la rentrée prochaine, l'effectif total risquerait alors d'être de 2 élèves.

Il indique que la commune a reçu des demandes de location de la part de familles avec des enfants, pour les 2 logements communaux qui sont à louer. La commune va essayer de remonter les effectifs de l'école jusqu'à 8.

Monsieur le Maire doit rencontrer le DASEN au sujet de la situation de l'école d'Altier.

Le conseil municipal indique qu'il est favorable au maintien de l'école d'Altier.

Programme voirie 2025 : choix des chantiers à faire réaliser et demande de subvention au Département dans le cadre du contrat territorial :

L'entreprise Jouvart va venir voir les nouveaux chantiers à réaliser. Elle compte pouvoir terminer en juillet les travaux prévus en 2024 et entreprendre ceux du programme voirie 2025.

Chantiers proposés pour 2025 :

- Côte du Champ.
- Goudrons en haut du village d'Altier, sur la route de La Rouvière.
- Goudrons à Conzes, sur la route communale (travaux seront réalisés par les employés communaux).
- Goudrons à La Pigeyre, dans le village.
- Goudrons au Bergognon (affaissement route).
- Goudrons à L'Habitarelle et sur la route de L'Habitarelle.

Travaux d'amélioration du trajet du sentier de sculptures :

Au Grand Altier le CAUE propose :

- la création d'un bâti en bois pour habiller les boîtes aux lettres et les armoires des compteurs qui se trouvent sur le parking,
- la réalisation d'un banc,
- la construction d'un mur en pierre pour camoufler les poubelles côté route.

En haut du village d'Altier, devant le calvaire, le CAUE propose :

- l'arasement de la structure en conservant le soutènement arrière,
- la création d'un parement en pierre,
- la réalisation d'un claustra en bois pour dissimuler les poubelles.

Le conseil municipal est favorable à ces travaux et à la poursuite du projet.

Mise à jour de la convention relative à l'îlot de vieillissement en forêt communale d'Altier – Projet du Roujanel :

Monsieur le Maire rappelle ce qui suit, dans le cadre du développement d'un parc photovoltaïque sur le territoire des Communes de Prévençères et Pied de Borne.

La société SAS Parc Solaire du Roujanel et la commune d'Altier ont conclu le 8 novembre 2021 une convention sous seing privé ayant pour objectif la sécurisation du foncier nécessaire à la mise en œuvre d'une mesure d'îlot de vieillissement, venant compenser l'impact dudit projet.

Depuis lors, ces mesures ont été précisées dans le cadre de l'Arrêté préfectoral n° Pref DREAL 2024 - 212 - 004 du 30 juillet 2024, portant dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées.

La SAS Parc Solaire du Roujanel sollicite le conseil afin de résilier la convention de 2021 précitée et de la remplacer par une nouvelle convention.

Le conseil municipal donne son accord à la signature de l'avenant et de la nouvelle convention
(Pour : 8, contre :1, abstention :0)

Location de l'atelier de jus de pomme à la Coopérative des Fruits de la Vallée de l'Altier (bail à ferme) :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que suite à la délibération n°2024-020 du 10 avril 2024 la commune a signé le 31 janvier 2025, avec la communauté de communes Mont-Lozère, un crédit-bail concernant l'atelier de jus de pomme.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail à ferme à conclure avec la Société Coopérative des Fruits de la Vallée de l'Altier pour la location, par la commune, de cet atelier. Il précise que par décision n° D 2025/005 du 15 mai 2025 le Président de la communauté de communes Mont-Lozère, crédit-bailleur, a autorisé la commune d'Altier, crédit-preneur, à sous-louer le bien.

Le conseil municipal accepte de louer par bail à ferme l'atelier de jus de pomme à la Société Coopérative des Fruits de la Vallée de l'Altier, pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} septembre 2025, moyennant le fermage de 758,05 €.

Convention avec le Centre de Gestion pour une prestation d'accompagnement au recrutement d'une secrétaire :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à passer avec le centre de gestion pour une prestation d'accompagnement au recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie. Le coût de cette prestation s'élève à 775 €.

Le conseil municipal approuve le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Inscription de chemins de randonnée au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le courrier du Président du Conseil départemental lui demandant d'émettre son avis sur l'inscription des sentiers suivants au Plan Départemental des Espaces, sites et Itinéraires :

- GR 68 (tour du Mont Lozère).
- Sentier qui monte par Le Bergognon ou Villesspasses et qui rejoint le chalet de l'Aigle.
- Chemin qui part des « 4 chemins » et qui monte à Chareyllasses.
- Chemin qui part du Grand Altier, qui monte vers le Fossat, passe par La Rouvière et revient au Grand Altier.

Le conseil municipal valide l'inscription de ces chemins au plan départemental.

Recomposition de l'organe délibérant du conseil communautaire :

Monsieur le Maire expose que :

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 38 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
MONT LOZERE ET GOULET	1 107	5
SAINT-ETIENNE-DU-VALDONNEZ	641	3
VILLEFORT	617	3
BRENOUX	388	2
LANUEJOLS	370	2
PONTEILS-ET-BRESIS	368	2
PREVENCHERES	270	2
ALLENCE	264	2
ALTIER	216	2

SAINT-ANDRE-CAPCEZE	205	2
PIED-DE-BORNE	197	2
CUBIERES	189	2
BASTIDE-PUYLAURENT	178	1
MONTBEL	147	1
POURCHARESSES	128	1
CHADENET	122	1
MALONS-ET-ELZE	115	1
LAUBERT	102	1
SAINTE-HELENE	97	1
SAINT FREZAL-D'ALBUGES	61	1
CUBIERTTES	45	1

Le conseil municipal valide l'accord local.

Révision des tarifs Eau et Assainissement :

Etant donné les projets d'investissement sur le réseau d'eau potable, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter les tarifs de l'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Pour : 8 , Contre : 0, Abstention : 1)

fixe les prix de la façon suivante :

- Abonnement annuel au réseau AEP :45,00 € HT (au lieu de 40,00 €)
- Eau : - 1^{ère} tranche (consommation eau de 0 à 120 m³) :1,60 € HT / m³ (au lieu de 1,50 €)
- 2^{ème} tranche (consommation eau > 120 m³) :1,20 € HT / m³ (au lieu de 1,10 €)

Ces nouveaux tarifs prendront effet au 1^{er} septembre 2025 pour la facturation des consommations postérieures à cette date.

Concernant l'assainissement, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs.

Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur communal :

Le recensement se déroulera du 14 janvier au 14 février 2026.

Gilbert COMMANDRE est désigné comme coordonnateur du recensement.

Agence postale communale : renouvellement de la convention de partenariat avec La Poste :

Etant donné qu'il y a peu d'opérations postales à l'APC d'Altier, La Poste accepte de renouveler la convention avec la commune pour une année seulement à compter du 03 octobre 2025. Un nouveau point sera fait à l'issue de cette période d'un an.

Motion de l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'une motion de soutien à l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers du Sud –Méditerranée pour la défense du contrat opérationnel et du modèle de sécurité civile français.

Le conseil municipal approuve cette motion.

Demande de subvention au fonds vert pour les travaux d'enrochement à la rivière de Villespasses :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, suite aux intempéries des 16 et 17 octobre 2024, la commune a sollicité par délibération n°2024-040 du 4 décembre 2024 la dotation de solidarité aux collectivités touchées par des événements climatiques (DSEC).

Il rappelle que l'enrochement de protection situé en bordure de la rivière à Villespasses fait partie des ouvrages impactés pour lesquels la subvention DSEC a été demandée.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Fonds Vert, en complément de la DSEC, pour ces travaux d'enrochement qui seront effectués en prévention du risque inondation.

Il présente le plan de financement prévisionnel suivant :

- montant des travaux d'enrochement de protection: **8 250.00 € HT**
- subvention DSEC et/ou Fonds Vert (80%) : 6 600.00 €
- autofinancement (20%): 1 650.00 €

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de solliciter la dotation Fonds Vert, en complément de la subvention DSEC.

Travaux de réfection de la route forestière du chalet de l'Aigle - Plan de financement :

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet porté par la communauté de communes Mont-Lozère pour la réfection généralisée de la route forestière du Chalet de l'Aigle (7,287 km) qui permettra de ré-ouvrir la route forestière afin de permettre son accès aux différents utilisateurs (Grumiers, chasseurs, agriculteurs...) et de rendre le plus durable possible le bon fonctionnement de la route tout en faisant face aux divers épisodes cévenols à venir.

Monsieur le Maire expose les plans de financement prévisionnels des travaux :

Coût total prévisionnel pour la partie **FEADER Desserte** : 291 200 € (Maitrise d'œuvre incluse) dont 203 940 € de subvention avec un reste à charge de **87 360 €** répartis de la façon suivante :

- **ONF 50%** x 87 360 = 43 680 €
- **Pourcharesses 15%** x 87 360 = 13 104 €
- **Altier 15%** x 87 360 = 13 104 €
- **Cubiérettes 15%** x 87 360 = 13 104 €
- **Cubières 5%** x 87 360 = 4 368 €

Coût total prévisionnel pour la partie **FEADER DFCI** : 173 600 € (Maitrise d'œuvre incluse) dont 138 880 € de subvention avec un reste à charge de 34 720 € - 3500 € = **31 220 €** (Cubières prends à charge sa partie de route pour 3500 €), répartis de la façon suivante :

- **ONF 50%** x 31 220 = 15 610 €
- **Pourcharesses 15%** x 31 220 = 4 683 €
- **Altier 15%** x 31 220 = 4 683 €
- **Cubiérettes 15%** x 31 220 = 4 683 €
- **Cubières 5%** x 31 220 = 1 561 €

Le conseil municipal approuve le projet qui lui a été présenté, autorise la réalisation des travaux sur son territoire communal et donne mandat à la communauté de commune Mont-Lozère pour assurer la maitrise d'ouvrage du projet.

Questions diverses :

Travaux de dégagement de la source des Douses :

Une nouvelle visite a été faite sur le terrain le 3 juin avec l'hydrogéologue, la DDT, le PNC et le bureau d'étude. Le dégagement devra être déplacé de 7m par rapport à l'emplacement prévu initialement.

Achat véhicule utilitaire Citroën Berlingo :

La commune a acheté un véhicule Citroën Berlingo au prix de 14 428,00 € HT pour les agents techniques.

Adressage : achat des numéros de maisons et des plaques de rues :

Achats en cours.

Carte communale : état d'avancement :

La commune va adresser le dossier aux personnes publiques associées et à la CDPENAF, pour avis.

Régularisation des voies communales :

Le géomètre va commencer à préparer les actes administratifs que la commune fera signer aux propriétaires concernés.